

Commune de Grimaud



Reconquête des friches agricoles de la plaine de la Giscle à
Grimaud

Dossier de synthèse

Préambule¹

Depuis 2005, la Commune s'est dotée d'une Convention d'Intervention avec la SAFER qui permet une surveillance accrue du foncier par une information en temps réel des ventes projetées sur son territoire agricole. La Commune s'est à plusieurs reprises portée garante de la bonne fin d'acquisition par exercice du droit de préemption de la SAFER, et a ainsi favorisé l'acquisition de parcellaire par des agriculteurs. Malgré tout, la forte rétention foncière observée sur le secteur ne permet pas de mouvement foncier suffisant pour endiguer la problématique d'abandon de parcelles et d'enfrichement.

En parallèle, précisons que le territoire de la plaine de Grimaud est concerné par des zones humides sensibles recensées en 2005 par le Conseil Départemental du Var. Il s'agit essentiellement de prairies de fauche à stations hygrophiles. Pour soutenir leur conservation, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a demandé à la SAFER de mener une action d'animation en 2012 auprès de la Commune pour connaître les projets de territoire en terme environnemental. Le Maire a fait connaître le besoin de maîtriser les berges de rivières afin d'en faciliter l'entretien et limiter l'impact des inondations sur les cultures agricoles ainsi qu'une volonté de maîtrise foncière de la Zone Humide Sensible Prioritaire d'Aïgo Puto. Ces deux projets se sont avérés difficiles à mettre en œuvre :

- Maîtriser les berges de rivières « au coup par coup » demande beaucoup de temps étant donné le faible marché foncier ainsi qu'un budget important au titre des divisions parcellaires. Cela peut, qui plus est, créer des parcelles peu exploitables selon la structure cadastrale.
- Maîtriser l'assiette foncière de la Zone Humide Sensible Prioritaire s'avérait quasiment impossible à l'amiable, aucune vente n'ayant été constatée sur ce secteur au cours des 4 années précédentes.

Lors de ces rencontres de 2012, le constat de l'enfrichement, des activités de dépôts sauvages et autres activités non conformes au règlement d'urbanisme avait été évoqué. Il en ressortait le besoin impérieux pour la commune de maîtriser les voies d'accès à la plaine puisqu'environ 2/3 des chemins sont privés et donc non accessibles aux services communaux.

Par ailleurs, dans le cadre d'une mission de requalification des transports dans le golfe de Saint-Tropez commandée par le Conseil départemental du Var en 2013, un diagnostic et des propositions pour une cohérence urbanistique et paysagère ont été dressés par l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage. Ce travail souligne la nécessaire mise en valeur des sols (regagner en qualité) pour réinscrire ce territoire dans une dynamique, lui apporter de la crédibilité économique et l'inscrire comme partie prenante dans le paysage.

En 2014, la réflexion communale s'est alors portée sur 532 ha d'espaces agricoles et forestiers qui ont fait l'objet d'une expertise agricole, autour de plusieurs objectifs :

- Disposer d'un diagnostic agricole, en vue de permettre l'accroissement d'activité de ces exploitations et permettre l'installation de nouveaux exploitants ;
- Lutter contre la présence de friches agricoles et l'occupation non réglementées qui en résulte, par une politique active de développement de l'activité locale et de protection foncière ;
- Identifier les leviers qui permettront, à terme, de dynamiser l'agriculture locale et faciliter la commercialisation directe ou structurée en produits locaux.

Ses résultats ont confirmé l'intérêt de s'orienter vers un Aménagement Foncier Agricole et Forestier plutôt que vers d'autres dispositifs (ZAP, procédure de mise en valeur de terres incultes, ...). En vue de faciliter la maîtrise foncière nécessaires aux projets explicités ci-dessus, une Convention d'Aménagement Rural (CAR) entre la SAFER et la Commune a été signée en 2014, visant à définir les modalités d'acquisition et de stockage de terrains agricoles par la SAFER au profit de la Commune. Compte-tenu de ce qui précède, la mise en œuvre d'une stratégie concertée sur la

¹ Extrait de la convention de partenariat Grimaud – CA83 – SAFER PACA et CD83 pour l'opération pour l'opération « Mise en œuvre d'une stratégie concertée sur la plaine de Grimaud en vue d'aménager durablement les espaces agricoles et de valoriser leur potentiel productif » de juin 2018.

plaine de Grimaud en vue d'aménager durablement les espaces agricoles et de valoriser leur potentiel productif est issue d'une démarche globale et partenariale s'inscrivant parfaitement au dispositif 16-7.1 du Programme de Développement Rural PACA (FEADER), et permettra de démultiplier l'efficacité de l'outil AFAF.

Présentation du projet

Parmi les actions identifiées pour répondre aux enjeux susvisés, figure la revalorisation des sols par la reconquête des friches, préalable à la mise en œuvre d'un Aménagement Foncier, Agricole et Forestier (AFAF). Les parcelles visées par ces travaux appartiennent soit à la Commune, soit à la SAFER : un avenant à la Convention d'Aménagement Rural autorise la Commune à entreprendre les travaux de reconquête des friches sur le stock SAFER dans le cadre de la mesure 16-7.1 du FEADER.

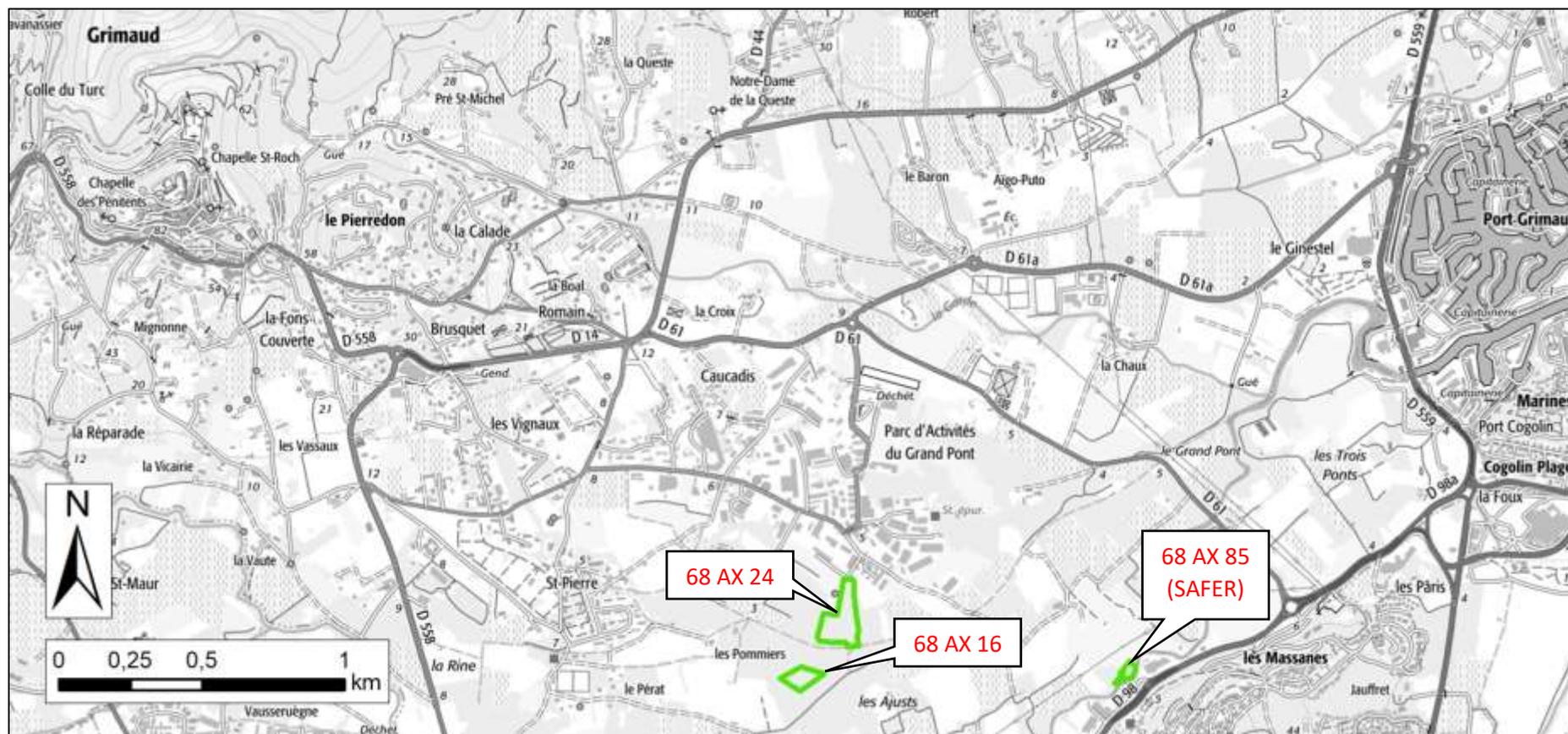
Dans la suite du document, les parcelles faisant l'objet de la demande d'examen au cas par cas sont localisées sur des cartes au 1 :25000^{ème} (pages 3 et 4).

La cartographie en page 5 rappelle les éléments de sensibilité environnementale recensés : ZNIEFF type 1 et 2, périmètre de protection de la ressource en eau, zones humides, ainsi que monuments et sites inscrits/classés.

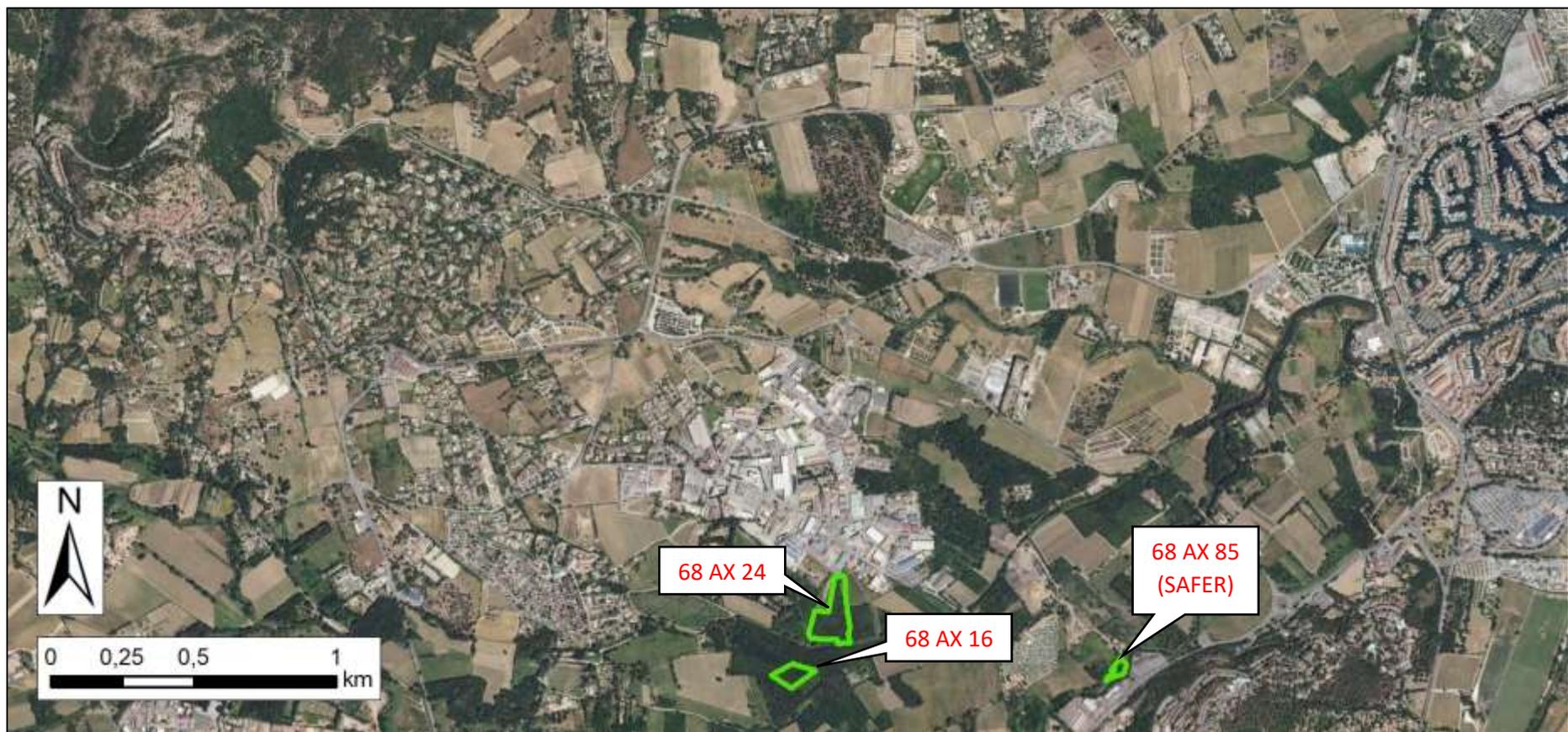
La comparaison des prises de vues aériennes des années 1989 et 2017 permet d'attester l'absence d'activité agricole depuis au moins 30 ans (page 6).

Enfin, les photos de terrain à partir donnent un aperçu de la végétation en présence au 14 novembre 2018. A noter que la parcelle AX 85 n'est pas accessible actuellement.

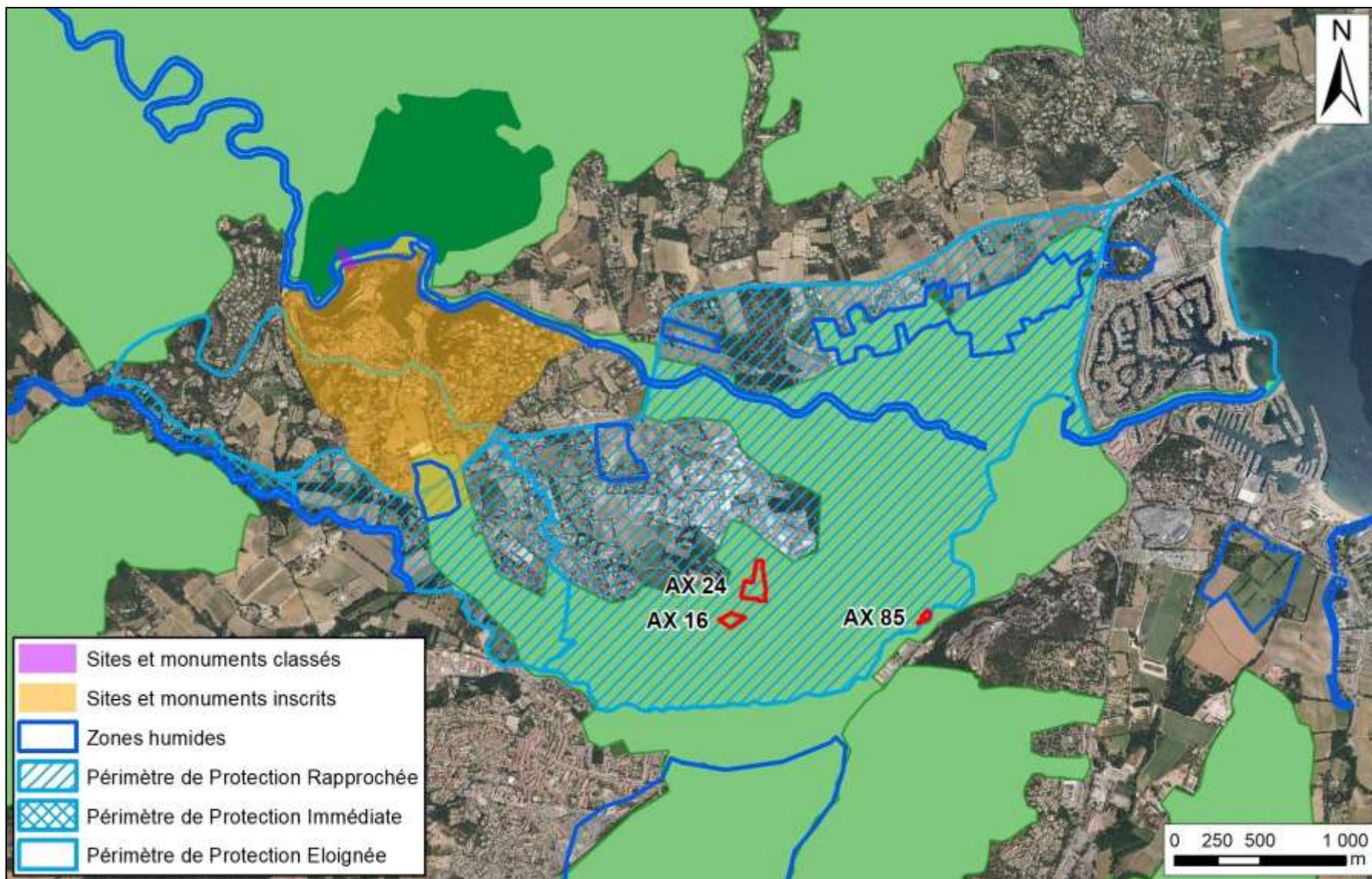
Plans de situation



Fond de carte : Scan Express noir et blanc (IGN)

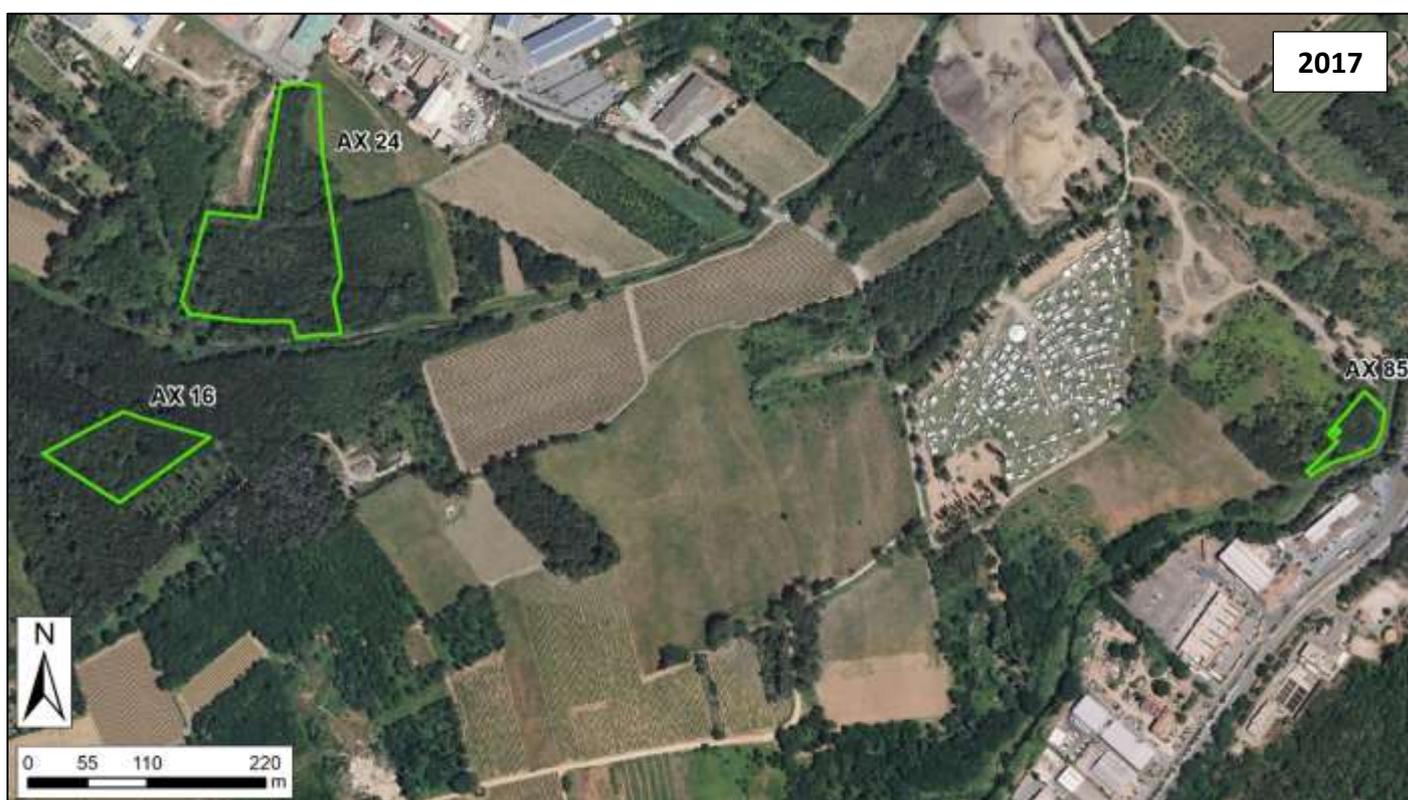


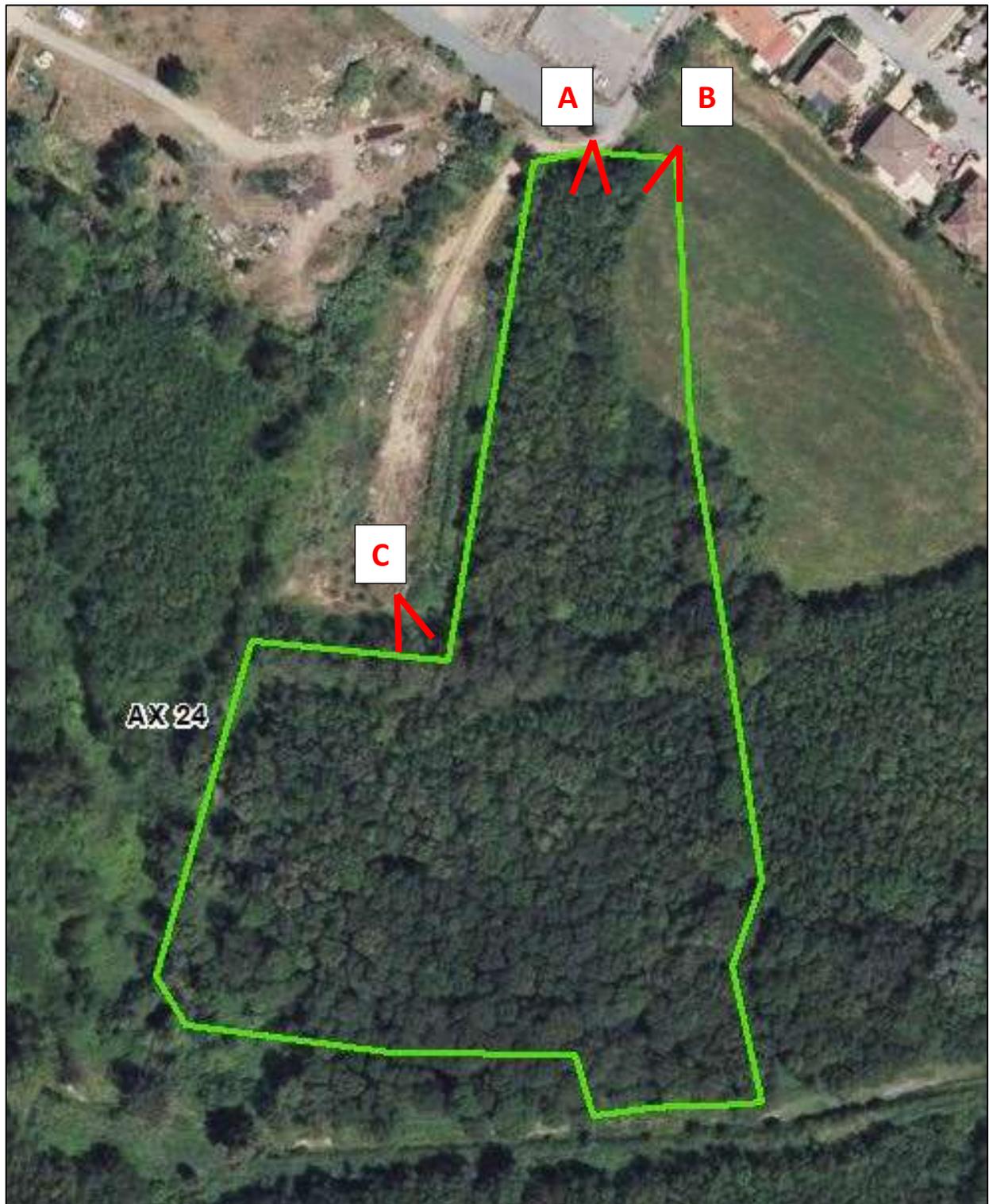
Fond de carte : BD Ortho® HR 2017 (IGN)



Fond de carte : BD Ortho® HR 2017 (IGN) – En vert foncé, ZNIEFF de type 1 ; en vert clair, ZNIEFF de type 2

Prises de vues aériennes 1989 – 2017









Prises de vues au sol – AX 16 – 14 novembre 2018



